Mairie de CRESPIAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-cinq, le 9 avril à 18h45, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Sophie BERETTA, Magali GUEIDAN, Elie HERBEMONT, Sabine DA COSTA Céline BELLARA, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

Absents excusés : néant

Secrétaires de séance : Nathalie CUOZZO et Elie HERBEMONT

À L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2025**

Les membres du Conseil Municipal sont informés que les délibérations de la séance du 5 mars 2025 ont été transmises et rendues exécutoires le 7 mars 2025 par visa de contrôle de légalité.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Vote des taxes directes locales d'imposition pour 2025**

Madame la Maire expose les différentes possibilités concernant les taux des taxes directes locales. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes cette année, à l'unanimité.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Vote du Budget 2025 – M 57 Commune et M49 Assainissement**

Commune : Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 397.515,80 €
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 556.548,54 €
M49 : Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 63.095,45 €
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 256.498, 75€
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibérations adoptées et portées au registre des délibérations)

- **Remboursement Frais Gerbe suite décès membre de la famille d'un agent**

Madame la Maire informe que Emilie WATREMEZ, agent administratif, en charge de la commande d'une gerbe de fleurs suite au décès d'un membre de la famille de l'agent technique, a dû faire l'avance du paiement pour la somme de 99,80 €.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'accepte à l'unanimité de rembourser madame WATREMEZ, moyennant le justificatif de paiement ainsi qu'un RIB à son nom.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Subvention APE (Association des Parents d'Elèves)**

L'APE a fait, auprès de la Mairie, une demande de subvention pour la « Chasse aux œufs Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

-

- **Participation Protection sociale complémentaire santé des agents**

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire, la collectivité souhaite contribuer au financement des contrats de santé labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la participation de la commune à 7 € par agent et par mois pour l'année 2025, puis à 15 € par agent et par mois à compter de 2026.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Création d'un poste d'adjoint technique pour 20h/semaine annualisées**

Madame la Maire rappelle la nécessité de recruter un agent technique communal en raison de l'augmentation de l'activité sur la commune. Il convient donc de prévoir l'embauche d'un nouvel agent.
En prévision de ce recrutement, la création d'un poste d'adjoint technique à 20 heures hebdomadaires annualisées est proposée. Il est précisé que les demandes de mutation ne seront pas prioritaires.
Didier BROS n'a pas pris part au vote.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création de ce poste.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Informations et Questions diverses

- Proposition de site collectif de compostage : La commune a l'obligation légale de mettre à disposition un site de compostage, dont la gestion serait assurée par la CCPS.
- Organisation du 8 mai : La cérémonie au monument aux morts sera suivie d'un moment de convivialité autour d'un apéritif partagé, au city-stade, sous la forme d'une auberge espagnole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 27

PO / La Maire, **Les Secrétaires de séance,**

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)